

Compte rendu du conseil municipal

Du Mardi 30 Mars 2021.

Le 18 décembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr le Maire MANFRIN Jean-Marc.

Étaient présents :

Mme MARTY Lætitia, Mr BIAU Jean-Luc, Mr GALY- BRUSQUET Pierre, Mr ROSELLO José, Mr MANFRIN Jean-Marc, Mr PAREDES Baptiste.

Mr PAREDES Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Le Maire Mr MANFRIN Jean-Marc déclare le quorum atteint et ouvre la séance à 18H30.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique qu'en raison du confinement, le public n'a pas le droit de se déplacer pour assister aux réunions du conseil municipal. Cette séance doit soit être retransmise en direct ce qui n'est pas possible pour la présente séance, soit se dérouler à huis clos. A la demande de Monsieur le Maire et après accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, la séance se déroule à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du CGCT.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération sur le nouveau taux de la taxe foncière bâti (TFPB) :

Mr le Maire expose les faits au Conseil : Le taux de la taxe foncière sur la propriété bâtie sera modifié pour 2021. Elle sera de la TFPB communale 4,52%+ la TFPB départementale 21,90% Soit un montant total de 26,42%. Le reversement de la TFPB départementale servira à compenser la suppression de la taxe d'habitation communale. La taxe foncière sur le non bâti 48,55% et la CFE 14,65% seront reconduites à l'identique des années antérieures.

Le Maire propose de le soumettre au vote :

Approuvé à l'unanimité.

3- Travaux logement du presbytère :

Mr le Maire indique au conseil que la municipalité est toujours dans l'attente des travaux que doit réaliser l'entreprise LOURDES qui a signé un devis d'engagement le 23/12/2019. Un courrier en recommandé lui sera envoyé afin de le sommer d'effectuer les travaux.

Le Maire propose de le soumettre au vote :

Approuvé à l'unanimité.

4- Achat de mobiliers pour la salle des fêtes :

Mr le Maire indique la nécessité d'acquérir du mobilier supplémentaire pour la salle des fêtes au vu de son agrandissement. Deux devis sont présentés au conseil, un avec 10 tables, 20 bancs en polyéthylène et 10 chaises en métal soudé pour un montant de 2064€ TTC. Un autre toujours avec 10 tables, 20 bancs en bois, et 10 chaises métal coque pour un montant de 2682€ TTC.

Le conseil à l'unanimité a retenu le devis pour un montant de 2064€

5- SITE INTERNET :

Le site sera opérationnel dans peu de temps, reste à l'étoffer par des liens sur la vie du village ainsi que les artisans et commerçants avec leurs accords.

Question diverse :

-Le conseil municipal a décidé de ne pas créer de plaque espace souvenirs supplémentaire aux monuments aux morts que nous avons déjà.

Fin de séance 21h27.

Le secrétaire de séance Mr PARFIDES Baptiste.

